



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RETRAITES DE L'ETAT

TITRE DE PENSION

CERTIFICAT D'INSCRIPTION DE LA PENSION MILITAIRE DE RETRAITE

Numero de pension

ARRETE DU

NIR :

ADMINISTRATION : **DEFENSE**

ANNEE D'OUVERTURE DU DROIT :

N° DE DOSSIER :

GRADE RETENU :

SERGENT CHEF ECHELLE 4 4EME ECHELON

INDICE NOUVEAU MAJORE: **410** A LA DATE D'EFFET DE LA PENSION.

SERVICES ET BONIFICATIONS PRIS EN COMPTE

NATURE DES SERVICES	PERIODES		FRACTION RETENUE	DUREE A M J
	DU	AU		
SERVICES MILITAIRES				
SERVICES MILITAIRES			100 %	17 11 27
		TOTAL DES SERVICES		17 11 27

BONIFICATIONS PRISES EN COMPLEMENT DANS LA LIMITE DE 80 %

NATURE DES BONIFICATIONS	DUREE
BENEFICES DE CAMPAGNE	02 11 21
SERVICES AERIENS OU SOUS-MARINS	00 01 09
MILITAIRES DE CARRIERE	03 07 05
TOTAL DES BONIFICATIONS	06 08 05

SUITE AU VERSO

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE

ARRÊTE

ASSIGNATION

DESIGNATION DE LA PENSION

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE

DATE

N°

MILITAIRE

DEFENSE

NOM ET PRENOMS

ADRESSE

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

GRADE DE LIQUIDATION

N° I.N.S.E.E.

BASES DE LA LIQUIDATION

PERIODES SUCCESSIVES DE JOUISSANCE		INDICE DE REMUNERATION	REMUNERATION DES SERVICES		INDEMNISATION DE L'INVALIDITE					AYANTS CAUSE		P.T.O.		Majoration pour enfants
DU	AU		% NORMAL	% IND100	*	% de Garantie	% Rente	Pension Except	Tierce Personne	Fraction Reversible	Fraction Payable	%	Fraction Payable	%
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
01/04/97		H A 3	80,00	100										

MONTANT ANNUEL A LA DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE

F SAUF DEDUCTION DES SOMMES PERCUES SUR LES PENSIONS N°

N° DE CLASSEMENT A L'ADMINISTRATION

ECHÉANCES

LIMITE D'AGE 57 ANS

LIQUIDATION EFFECTUEE EN APPLICATION DU CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE ART.

L6(1).

* BONIFICATION DE L'ARTICLE L12(I): 04 ANS INCLUSE DANS LES BENEFICES DE CAMPAGNE

IDENTIFICATION DES ENFANTS			
DATE DE NAISSANCE	NOM ET PRENOMS	OBSERVATIONS	M.E. P.T.O.
(16)	(17)	(18)	(19) (20)

* Sont sous indiqués dans ce tableau les enfants ouvrant droit à majoration pour enfants ou titulaires d'une pension d'orphelin

Majoration pour enfants (col 20)	Pension Temporaire d'Orphelin (col 21)
O. Ouvre droit N. N'ouvre pas droit	E. Expiration du paiement à 21 ans I. Infirmes, P.T.O. payable après 21 ans N. N'ouvre pas droit

SERVICES ET BONIFICATIONS

		DROITS OUVERTS					
		Avant Le 1 Dec 1964			Après Le 30 Nov 1964		
		A	M	J	A	M	J
SERVICES CIVLS A L'ETAT	Catégorie A Catégorie B Auxiliaires validés						
SERVICES CIVLS AUX AUTRES COLLECTIVITES	Catégorie A Catégorie B Auxiliaires validés						
SERVICES MILITAIRES				35	06	15	
BENEFICES D'ETUDES							
BONIFICATIONS DIVERSES							
BONIFICATION POUR ENFANTS							
TOTAL (Ramené à 25 Annuités)							
BENEFICES DE CAMPAGNE (autres que doubles en opérations de guerre)							
TOTAL (Ramené à 37 annuités 12)					35	06	15

(SUITE)

BONIFICATION POUR SERVICES HORS D'EUROPE
 BONIFICATION POUR ENFANTS
 BENEFICES DE CAMPAGNE
 BONIFICATION POUR SERVICES AERIENS OU SOUS-MARINS
 BONIFICATION (LOCALITES BOMBARDEES ET REGIONS ENVAHIES)
 BONIFICATION (NAVRES CABLIERS)
 BONIFICATION (DEPORTES POLITIQUES)
 BONIFICATION (ENSEIGNEMENT TECHNIQUE)
 TOTAL (Ramené à 40 annuités)

SERVICES DEJA REMUNERES
 (Pour les périodes de jouissance antérieures au 1 Déc 1967 les services de catégorie A et certaines bonifications peuvent faire l'objet d'un abattement)

PREMIERE LIQUIDATION

6 2 7

**EXTRAIT DE LIQUIDATION D'UNE PENSION CONGEEDEE PAR LE
FONDS SPECIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ETAT**

DECOMPTE DES ANNUITES

NUMERO D'INSCRIPTION :
NATURE PENSIONS : 10 NORMALE

NOM et PRENOMS :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :
N° SECURITE SOCIALE :

DATE DE JOUISSANCE PENSION PRINCIPALE : 01 02 1999
DATE DE JOUISSANCE TIERCE PERSONNE :
DATE DE JOUISSANCE MAJORATION POUR ENFANTS :

ADMINISTRATION : **MINISTRE DE LA DEFENSE**
ETABLISSEMENT : **DCN BREST**
N° DOSSIER : Y256289Z00
EMPLOI : CHARPENTIER TOLIER
CATEGORIE (1) : 08 HC
ECHELON (1) : 07 CHEF D'EQUIPE
% ABATTEMENT DE ZONE : 1,80
COEFF. DE MAJORATION : 1,20
P1 : La pension de l'agent est fixée à 79 % des émoluments de base.
P2 : Elle est élevée, le cas échéant à 100 % du montant garanti.
% DE REVERSION :

SALAIRE HORAIRE DE REFERENCE : VOIR LE BULLETIN DE PAIEMENT.
INDICE BRUT :
NBRE DE POINTS :

(1) catégorie et échelon servant de base à la liquidation de la pension.

	Durée effective			Annuités liquidables éventuellement limités		
	Ans	Mois	Jours	Ans	Mois	Jours
SERVICES CIVILS NORMAUX	34	11	19	34	11	19
SERVICES MILITAIRES	01	04	00	01	04	00
BONIFICATIONS AUTRES	05	00	00	05	00	00
TOTAL	41	03	19	41	03	19
TOTAL RAMENE A 37 ANS ET 6 M				37	06	00
BONIFICATIONS HORS D'EUROPE				01	00	08
CAMPAGNES SIMPLES(0.50)				00	03	19
CAMPAGNES SIMPLES (COEFF. 1)				00	05	10
TOTAL	41	03	19	39	03	07

ENFANTS OUVRANT DROIT A LA MAJORATION

PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE